

DEPARTEMENT
DE LA CORREZEEXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YSSANDON

Membres en exercice	15
Présents	12
Représentés	0
Votants	12
Votes exprimés	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 1^{er} octobre à 20 H 30,
le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Didier DUBUIS,
Maire.

1^{ère} convocation : 17/09/2024 quorum non atteint le 27/09/2024

Date de la 2^{ème} convocation : 28/09/2024

Secrétaire de séance : Christelle AUZELOUX

Conseillers présents : Didier DUBUIS, Claude VILLENEUVE, Bruno PILLET, Stéphane VÉZINE,
Delphine GARDE, Christian LEYMARIE, Clément LOUBRIAT, Christelle AUZELOUX,
Dominique VILLENEUVE, Sandrine GOFFLO, Caroline PICARDA, Carine DUCHOWICZ

Conseiller absents excusés :

Conseillers absents excusés ayant donné pouvoir :

Conseillers absents non excusés : Yoann ROUQUIÉ, Adrien LEBAS, Franck CAMUS

**OBJET : Remboursement de la taxe d'enlèvement
des ordures ménagères 2024**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de réclamer le remboursement de la taxe d'enlèvement des
ordures ménagères, aux différents locataires.

Le montant de la taxe des ordures ménagères dû au titre de l'année 2024, est ainsi réparti :

M. DEROY Jean-François (presbytère) : 69 €

Mmes AUZELOUX et DABLIN (Cabinet Infirmières) : 43 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

APPROUVE le remboursement des sommes prévues ci-dessus,

CHARGE Monsieur le Maire de faire procéder au remboursement de ces sommes.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

